

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 10 novembre 2025 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Nathalie Desjardins Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2025-11-001

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par M. Martin Houle:

L'ouverture de l'assemblée à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Nathalie Desjardins:

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-003

Adoption des procès-verbaux du 8 septembre et du 24 septembre 2025

CONSIDÉRANT

qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 8 septembre et de l'assemblée spéciale du 24 septembre 2025, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-004

Rapport de l'inspecteur pour les mois de septembre et octobre 2025

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de septembre 2025.

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de septembre 2025, tel que présenté.

De reporter l'adoption du rapport des permis du mois d'octobre à la prochaine assemblée, considérant que celui-ci n'a pas encore été reçu en raison de troubles du système informatique.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-005

**Décision sur la demande de dérogation mineure
DM2025-04**

- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de régulariser une situation existante dans le but de vendre;
- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une dérogation de 1.57 mètre;
- CONSIDÉRANT** l'année de construction du bâtiment principal est de 1973;
- CONSIDÉRANT** le caractère mineur de la demande;
- CONSIDÉRANT** que de refuser la demande pourrait causer préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT** que le comité consultatif en urbanisme (CCU) a recommandé d'accepter la demande;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyé par Mme Sophie Baril et résolu :

D'ACCEPTER, selon les recommandations du CCU, la demande visant la régularisation de la marge avant à 6,43 mètres.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-006

Avis de motion – projet de règlement sur l'implantation de cantines mobiles / « food trucks »

- CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal souhaite encadrer l'implantation, l'exploitation et les conditions d'opération des cantines mobiles (« food trucks ») sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public d'assurer une cohabitation harmonieuse entre ce type d'activités commerciales temporaires et les résidents, les commerces existants et les usages municipaux;
- CONSIDÉRANT** qu'un règlement est requis afin de déterminer les zones permises, les heures d'opération, les normes sanitaires, les exigences en matière de sécurité et les procédures d'obtention de permis;

Il est donné avis de motion par :

La Conseillère, Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Qu'à une séance subséquente du Conseil, un projet de règlement intitulé « Règlement sur l'implantation et l'exploitation des cantines mobiles (food trucks) sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois » sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement vise à encadrer l'établissement des cantines mobiles, notamment en ce qui a trait aux lieux autorisés, à la durée et aux conditions d'exploitation, aux obligations des exploitants, ainsi qu'aux modalités de délivrance, de suspension ou de révocation d'un permis d'exploitation.

2025-11-007

Dénonciation – évaluation de chiens, potentiel de dangerosité

CONSIDÉRANT

qu'une dénonciation a été portée à la connaissance de la Municipalité concernant le comportement de deux chiens présents sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT

qu'il existe des motifs raisonnables de croire que ces chiens pourraient représenter un risque pour la sécurité publique, notamment pour les citoyens et les usagers des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT

les pouvoirs accordés à la municipalité en vertu de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, laquelle permet d'exiger une évaluation comportementale par un médecin vétérinaire en cas de risque;

CONSIDÉRANT

qu'il est dans l'intérêt de la sécurité publique d'agir avec diligence et de faire évaluer les chiens concernés afin de déterminer leur dangerosité et les mesures à prendre le cas échéant;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

De demander, conformément à la réglementation en vigueur, que les chiens visés soient soumis à une évaluation comportementale effectuée par un médecin vétérinaire désigné par la Municipalité;

Que ladite évaluation soit réalisée par la SPCA Roussillon, conformément aux procédures établies;

Que les coûts de cette évaluation soient assumés par le propriétaire des chiens conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) –ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ-

ATTENDU QUE

le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle il est unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que M. Fredy Serreyn, directeur général et trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-009

« PSSDT – Tourisme, confirmation d'engagement de contribution financière »

CONSIDÉRANT

la lettre du Ministère du Tourisme datée du 6 novembre 2025 stipulant les conditions à respecter pour maintenir l'aide financière octroyée à la Municipalité dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT), volet 3 ;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité doit fournir, au plus tard le 12 décembre 2025 :

- une mise à jour du projet, incluant les coûts modifiés et les sources de financement ;
- des preuves confirmant chacune des sources de financement du projet ;
- un échéancier de réalisation ;

CONSIDÉRANT

que le Ministère exige également une résolution du conseil municipal confirmant :

- la contribution financière de la Municipalité au projet selon le montage financier présenté ;
- l'engagement de la Municipalité à assurer la prise en charge complète des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, équipements et bâtiments mis en place dans le cadre du PSSDT, pour une période minimale de dix (10) ans ;

- la désignation du signataire de la convention d'aide financière;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme sa contribution financière au projet *Escale du quai Ryan*, selon le montage financier modifié qui sera transmis au Ministère du Tourisme ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'ensemble des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, équipements et bâtiments mis en place dans le cadre du PSSDT pour une période minimale de dix (10) ans ;

QUE le directeur général et trésorier, M. Fredy Serreyn, soit désigné à titre de signataire autorisé de la convention d'aide financière avec le Ministère du Tourisme ;

QUE les documents requis soient acheminés au Ministère dans les délais prescrits, soit avant le 12 décembre 2025, afin de respecter les exigences du programme.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-010

Demande de contribution financière pour la Fête de Noël par l'Organisme des loisirs

CONSIDÉRANT

que l'Organisme des sports et loisirs de Sabrevois organise une fête de Noël le 7 décembre 2025 pour les enfants de la municipalité ;

CONSIDÉRANT

que l'organisme sollicite une contribution financière de la part de la Municipalité pour la remise de cadeaux et les activités offertes lors de cette journée ;

CONSIDÉRANT

que la demande vise un montant de 25 \$ par enfant âgé de 10 ans et moins, domicilié à Sainte-Anne-de-Sabrevois, afin de soutenir l'achat de présents et l'animation de l'événement ;

Il est proposé par M. Martin Houle et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'accorder à l'Organisme des sports et loisirs de Sabrevois une contribution financière de 25 \$ par enfant de 10 ans et moins, domicilié à Sainte-Anne-de-Sabrevois, inscrit à l'activité de Noël prévue le 7 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-011

Pavage Grand-Sabrevois – décompte no 2 pour paiement

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a octroyé un contrat à l'entreprise TechRoc Inc. pour la réfection du rang Grand-Sabrevois, selon les modalités prévues dans les documents d'appel d'offres et les plans et devis préparés par les professionnels mandatés ;

CONSIDÉRANT

que les travaux ont été amorcés et qu'un décompte progressif no 2 a été produit, validé par les professionnels responsables de la surveillance et de l'ingénierie ;

CONSIDÉRANT

que ce décompte s'élève à 1 600 000 \$, incluant les taxes, et qu'il reflète l'état d'avancement des travaux réalisés à ce jour ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 au montant de 1 600 000 \$ à l'entrepreneur TechRoc Inc., pour les travaux réalisés sur le rang Grand-Sabrevois, conformément aux recommandations des professionnels attitrés.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-012

Autorisation de signataires pour le transfert de terrain – ventes pour taxes

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois est devenue propriétaire de certains immeubles à la suite de ventes pour taxes ;

CONSIDÉRANT

que certaines de ces transactions ne sont pas encore officialisées par acte notarié ;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de procéder au transfert officiel de ces terrains et d'autoriser les représentants municipaux à signer les documents requis ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser M. Fredy Serreyn, directeur général et trésorier, ainsi que M. Jacques Lavallée, maire, à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tous les documents nécessaires à la régularisation et au transfert notarié des terrains acquis par vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-013

Dépenses des mois de septembre et d'octobre 2025 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'octobre 2025 et confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre et d'octobre 2025, au montant de 1 702 923,82 \$.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-014

Correspondance

2025-11-014.1

« Examen du mandat de la Société canadienne des postes – Appui et demande de consultation élargie »

ATTENDU QUE

le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

« En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait

d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué du point de mire de viabilité de Postes Canada. »

ATTENDU QU'É

le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE

le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de remplacement de la livraison de courrier par des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Sophie Baril et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

Adoptée avec l'abstention du conseiller, M. Martin Houle

2025-11-014.2

«Opposition aux compressions postales et demande d'une consultation équitable et publique dans le cadre de l'examen du mandat de Postes Canada »

ATTENDU QUE

le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

ATTENDU QUE

le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

****ATTENDU QU'**

au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

ATTENDU QUE

la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

ATTENDU QUE

ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;

ATTENDU QU'

il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. Joël Lightbound, pour lui demander :

- l'arrêt immédiat des compressions de services ;
- le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne seront pas stabilisées ;
- que l'examen de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* soit mené de façon publique, transparente et approfondie, et comprenne des audiences publiques ouvertes à toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du pays.

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de faire entendre son point de vue dans le cadre de ce processus.

Adoptée avec l'abstention du conseiller M. Martin Houle

2025-11-014.3

Projet d'aménagement d'un parcours actif à l'école Sainte-Anne

CONSIDÉRANT

que l'école Sainte-Anne souhaite implanter un parcours actif dans la cour d'école afin de favoriser l'activité physique et le bien-être des élèves ;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois est sollicitée pour contribuer à hauteur du tiers du budget total du projet ;

CONSIDÉRANT

que ce projet s'inscrit dans la volonté municipale de soutenir les initiatives locales en matière de santé, d'éducation et de développement des saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT

que Mme la conseillère Teresa Gagnon propose de soutenir le projet sous réserve de l'obtention de précisions supplémentaires concernant les équipements envisagés et la structure financière du projet ;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par Mme Nathalie Desmarais :

D'appuyer en principe le projet de parcours actif de l'école Sainte-Anne et de confirmer l'intérêt de la Municipalité à contribuer au financement à hauteur d'un tiers du coût total du projet, sous réserve de la réception et de l'analyse des détails relatifs aux équipements et au montage financier.

Adoptée à l'unanimité

2025-11-015

Varia

2025-11-016

Période de questions

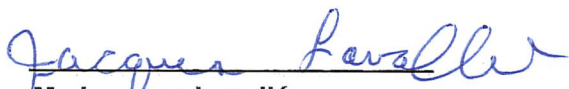
2025-11-017

Fermeture ou ajournement de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par M. Martin Houle :

La fermeture de l'Assemblée à 19h42.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier